

Le topo: La formation à Pôle emploi

Le CPF - Compte Personnel de Formation

Agent de droit Privé

Toute personne dispose de droits CPF dès son entrée sur le marché du travail

Ce compte est alimenté automatiquement de 500 euros/an, dans la limite de 5 000 euros (proratisé si temps partiel < 50 %)

Sont éligibles :

- les formations certifiantes
- l'accompagnement à la VAE
- le bilan de compétences
- l'accompagnement aux créateurs/repreneurs
- le permis B ou permis Poids Lourd

Pas besoin de l'accord de l'employeur si la formation se déroule hors du temps de travail Aucune ancienneté requise

Pas de prise en charge des frais annexes
Pas de financement partiel possible
par l'employeur

Si besoin, autorisation d'absence à transmettre : 60 jours avant si formation < 6 mois 120 jours avant si formation > 6 mois

réponse de l'employeur sous 30 jours

Et sinon, il y a Sirhus... (Système d'Information RH

Système d'Information Rh Unifié et Simplifié)

Pour plus d'infos :

- sur l'intranet Grand est/Ressources
 Humaines/Devenez acteur du Développement de vos Compétences/Je me forme à mon initiative : <u>Fiches pratiques et formulaires de demande</u>
- sur l'intranet National/Ressources
 Humaines/Développement des compétences/Le
 CPF
 - moncompteformation.gouv.fr

2 rond-point Marguerite de Lorraine 54000 NANCY- Tél : 03 83 59 53 24 www.snugrandest.org

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE • PÔLE EMPLOI FSU

Travail • Emploi • Formation • Insertion



Le topo: La formation à Pôle emploi

Le Compte Personnel de Transition Professionnelle

Agent de droit Privé

Objectif : changer de métier par l'acquisition d'une certification professionnelle avec prise en charge du coût de formation et maintien du salaire

C'est l'ancien dispositif CIF (Congé Individuel de Formation)

Le choix de l'action de formation est personnel (parmi une liste de formations éligibles)

2 demandes sont à gérer en parallèle :

auprès de l'employeur, pour l'autorisation d'absence

auprès de Transition Pro, pour la prise en charge des coûts liés à la formation



Pôle emploi :

Autorisation d'absence à demander :

60 jours à 120 jours avant l'action de formation selon les cas

réponse de l'employeur sous 1 mois : accord ou report motivé

Transition Pro:

Demande de financement!

prise en charge totale ou partielle des coûts pédagogiques et des frais liés à la formation

maintien du salaire dans la limite d'1 an si temps plein, ou 1200 heures si formation à temps partiel

Ancienneté requise :

CDI : 24 mois, dont 12 au sein de Pôle emploi CDD : 24 mois sur les 5 ans, dont 4 mois au sein de Pole emploi

Au vu de la complexité du dispositif, nous vous conseillons

de prendre conseil

auprès du service RH/Développement des compétences

Pour plus d'infos :

- sur l'intranet Grand est/Ressources
 Humaines/Devenez acteur du Développement de vos Compétences/Je me forme à mon initiative : <u>Fiches pratiques et formulaires de demande</u>
 - transitionspro-grandest.fr

2 rond-point Marguerite de Lorraine

54000 NANCY- Tél: 03 83 59 53 24

www.snugrandest.org

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE • PÔLE EMPLOI FSU

Travail • Emploi • Formation • Insertion